
Unesco 7 place de Fontenoy 75700 Paris tél.: 577.16.10 poste 21.60
Cables : Unesco Paris Bureau : S. 388 Salle des ONG Telex : 204461 Paris

**POUR LA FORMATION
D'UNE OPINION PUBLIQUE
FAVORABLE A L'ETABLISSEMENT
D'UN
NOUVEL ORDRE
ECONOMIQUE INTERNATIONAL**

Fundação Cuidar o Futuro

Rencontre des ONG (Unesco)
25, 26, 28 Novembre 1980
Maison de l'Unesco
Paris



DECLARATION

Pour la formation d'une opinion publique favorable à l'établissement d'un Nouvel ordre économique international

En application de la Résolution 8 adoptée par la dix-septième Conférence des ONG (Unesco) donnant mandat à leur Comité permanent d'organiser des initiatives concrètes des ONG pour contribuer à la formation d'une opinion publique favorable à l'établissement d'un Nouvel ordre économique international, une rencontre des ONG a eu lieu sur ce thème à Paris, au siège de l'Unesco, les 25, 26 et 28 novembre 1980.

Se tenant quelques semaines après la Conférence générale de l'Unesco, la rencontre des ONG a bénéficié pour ses travaux du rapport présenté à Belgrade par le Directeur général de l'Unesco. Les ONG ont pris acte de la Résolution (21 C/Rés. 9.1) adoptée sur le Nouvel ordre économique international par la vingt et unième session de la Conférence générale qui, plus particulièrement, en son paragraphe 1 (e) invite les ONG à prendre des initiatives pour contribuer à la création d'un climat favorable au Nouvel ordre économique international.

Les participants ont réaffirmé la volonté des ONG d'oeuvrer en ce sens. La Déclaration qui suit, résultat de la consultation collective des ONG, est soumise au Directeur général à titre de contribution aux travaux de l'Unesco et à chaque ONG pour qu'elle en situe l'examen et l'utilisation dans son domaine de compétence et dans sa démarche en direction de l'opinion publique.



1. Les angoissantes questions qui suscitent la présente initiative concernent chacun de nous dans sa vie quotidienne:

1.1 la faim et la malnutrition, avec toutes leurs conséquences néfastes, qui menacent dans leur existence même des nations entières et des centaines de millions de personnes;

1.2 l'analphabétisme, qui continue d'obérer gravement les possibilités de développement indépendant de nombreux peuples et de mutiler 800 millions d'êtres humains, dont 130 millions d'enfants de 6 à 11 ans;

1.3 l'accentuation insupportable des inégalités sociales, l'accroissement de la misère, la recrudescence d'un chômage à grande échelle entraînant d'énormes gaspillages de capacités humaines, qui frappent de nombreux pays y compris des plus hautement développés;

1.4 malgré certains progrès, le maintien de trop d'inégalités entre les hommes et les femmes en droit comme en fait, et l'impossibilité pour la grande majorité des femmes, dans la plupart des pays, d'être reconnues comme des partenaires responsables du développement, susceptibles de prendre part aux décisions économiques et politiques en parité avec les hommes.

2. Comme le constate la résolution adoptée par l'Unesco à la vingt et unième session de sa Conférence générale, à Belgrade,

"l'instauration d'un nouvel ordre économique international est inséparable de l'élimination de tous les facteurs qui menacent la paix et la sécurité internationales, comme la course aux armements, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'impérialisme, l'apartheid et toutes les formes d'occupation étrangère, de domination et d'oppression de toute nature, qui constituent des obstacles principaux à l'émancipation et au développement économique des pays en développement, et qui nécessitent des efforts plus énergiques en vue de leur élimination".



Or on observe, dans l'ensemble des pays:

- 2.1 l'accélération de la course aux armements, l'accroissement du commerce des armes, et les capacités de destruction massive qu'ils recèlent;
- 2.2 le maintien de certains rapports inégaux entre Etats, qui aboutissent à l'exploitation et à la domination permanentes par la mise en oeuvre de rapports de force, au lieu de la coopération sur la base de l'équité et de l'intérêt mutuel;
- 2.3 le maintien de structures dépassées et de relations contractuelles inégales qui permettent au plus fort d'imposer sa loi;
- 2.4 le désordre monétaire croissant, lié à l'accélération inquiétante de l'inflation, qui contribue à aggraver la dette des pays en voie de développement et engendre une instabilité grandissante portant lourdement atteinte aux conditions de vie des peuples;
- 2.5 le dérèglement préoccupant des relations économiques internationales, qui reposent sur des pratiques favorisant certains pays au détriment de certains autres moins bien placés pour défendre leurs intérêts, et non pas sur des règles largement acceptées qui permettraient de contribuer plus harmonieusement au bien commun;
- 2.6 l'injustice et l'incohérence de la situation trop fréquemment faite aux travailleurs immigrés et à leurs familles, aux réfugiés et déracinés, aux minorités culturelles, linguistiques, religieuses ou nationales.

+ + +

Les initiatives diverses prises jusqu'à ce jour pour remédier à cette situation ont, certes, obtenu des résultats, mais ceux-ci restent sans commune mesure avec la gravité et l'urgence du problème.



II

1. Les ONG, compte tenu de l'audience dont elles bénéficient auprès des secteurs les plus divers des opinions publiques, nationales et internationales, avec leur liberté de pensée et d'action, et grâce aux connexions qui existent entre elles, peuvent exprimer leur commun souci, par delà leur diversité d'approche, de tout mettre en oeuvre pour la formation d'une opinion publique favorable à l'établissement d'un nouvel ordre économique international.
2. L'objectif final à atteindre est la possibilité pour chacun, femme et homme, de se réaliser pleinement dans un monde pacifique et humain.
3. Le monde vit une période sans précédent dans son histoire: de graves interrogations pèsent sur son avenir et sa survie, en même temps qu'apparaissent de puissants atouts pouvant mettre un terme à d'intolérables fléaux. La conscience de la solidarité de destin de la collectivité humaine devrait constituer le ciment de leur mise en oeuvre.
4. Des initiatives de grande ampleur doivent être prises dans de brefs délais, faute de quoi les facteurs de déséquilibre ne pourront que s'aggraver jusqu'au seuil de l'incontrôlable. Mais cette évolution n'est pas inéluctable. Les moyens d'y faire face existent si conscience en est prise et si volonté d'agir se manifeste.
5. Une réflexion approfondie à caractère global s'impose, en vue de solutions négociées aux problèmes existants, et de la mise en oeuvre, pour le bien commun, des potentialités économiques et sociales, des richesses culturelles, spirituelles et éthiques de chaque peuple, de chaque nation. Cette réflexion doit être basée sur une commune volonté de changement des mentalités, et sur une approche éthique, sociale et culturelle capable d'aider à créer un développement harmonieux et endogène.

Les ONG se proposent d'agir vers l'opinion publique :

1. pour le respect et la promotion des droits de l'homme, incluant la promotion des droits de solidarité indissociables de l'avènement d'un nouvel ordre économique international;
2. pour la reconnaissance, le respect et la promotion de toutes les familles culturelles du monde et des éléments qui fondent leur identité: langues, coutumes, arts, technologies, philosophies et religions. Il est devenu indispensable de faire prendre conscience, plus particulièrement aux jeunes par l'éducation, des héritages reçus des civilisations précédentes, des responsabilités assumées à l'égard des générations futures, des communautés de destin des peuples;
3. pour le développement de nouveaux rapports entre les nations, dans le respect des règles internationales, favorisant des expériences diverses, sans recours exclusif à des modèles, mais fondés sur les besoins réels et spécifiques locaux, particulièrement en matière technologique; aucun développement authentiquement humain ne peut se concevoir sur la ruine des cultures; c'est en elles seulement que peut naître une dynamique de développement adapté, puisqu'en elles les peuples trouvent des raisons de vivre, de travailler, de s'épanouir;
4. pour que les valeurs et objectifs socio-culturels des pays en voie de développement soient respectés par les sociétés transnationales qui y opèrent, il convient d'aboutir non seulement à une nécessaire prise de conscience de leurs responsables, mais encore à un contrôle efficace et permanent des comportements de ces entreprises, de telle sorte que leurs activités ne soient pas régies par un souci exclusif de leur rentabilité de nature à accentuer les inégalités entre les nations, ne soient pas un élément de drainage des ressources de la planète, mais qu'elles respectent la pleine souveraineté des Etats et contribuent au développement et au bien être des peuples;



5. pour l'application des décisions de la Session spéciale de l'ONU sur le désarmement en vue de mesures efficaces contre la course aux armements; pour l'arrêt du commerce et du stockage des armes;
6. pour que les moyens ainsi dégagés soient affectés à la lutte contre la faim, pour le développement, pour la réalisation du droit au travail et au plein emploi, pour l'éducation; pour une juste répartition solidaire et concertée des ressources mondiales;
7. pour que soient prises au niveau international des mesures énergiques en vue d'arrêter l'inflation mondiale et d'organiser les relations monétaires internationales sur des principes largement concertés et acceptés;
8. pour la pleine mise en oeuvre de rapports nouveaux et de nouveaux moyens d'information et de communication, de coopération scientifique, fondés sur l'égalité et sur le plus grand respect de l'identité de chaque peuple, et du droit à la libre circulation des personnes et des idées;
9. pour une éducation et un enseignement, à tous les niveaux et dans toutes les disciplines, en faveur d'un nouvel ordre économique international, afin que la jeunesse soit éveillée à sa nécessité, et que soient promues les valeurs de solidarité, liberté et dignité;
10. pour soutenir tous les travaux, spécialement ceux de l'Unesco, qui visent aux profondes réformes par lesquelles le système des Nations Unies peut et pourra jouer le rôle majeur qu'on attend de lui, dans la progression vers un nouvel ordre économique internationale.

CONCLUSION GENERALE

Les peuples du monde manifestent une conscience croissante de leur solidarité. Dans le même temps, ils réclament un meilleur accès aux prises de décision qui affectent leur vie et leur avenir. Sous l'impulsion de leurs forces vives devra naître un nouvel ordre économique, social et culturel mondial au sein duquel chaque être humain sera assuré de voir respecter sa dignité et sa liberté, et chaque nation de voir les rapports de force faire place à l'équité et au respect mutuel. Pour aboutir à ce nouvel ordre, il est nécessaire que l'action soit sous-tendue par une éthique profondément humaniste.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

1. Les recommandations pratiques qui suivent, visant au développement de l'action pour la formation d'une opinion publique favorable à l'établissement d'un nouvel ordre économique international, sont soumises à l'examen des ONG en vue de favoriser le renforcement de leur action collective.

2. Celle-ci, bien loin de se substituer à l'effort propre de chaque ONG sur la base de son orientation et dans son domaine d'activité, ne peut qu'apporter à cet effort particulier un appui bénéfique.

3. Cela exige notamment, à tous les niveaux, une meilleure information sur les réalisations et activités des ONG et de leurs branches nationales dans ce domaine, en direction

- de l'ensemble des ONG pour une meilleure connaissance réciproque de leurs réalisations et activités;

- de l'Unesco, ses Commissions nationales, des gouvernements;

- des secteurs les plus larges de l'opinion publique, dans les pays développés et en développement, sous les formes appropriées à la diversité des situations nationales et régionales.

4. Pour prolonger le travail effectué au cours de la rencontre, il est demandé au Comité permanent:

4.1 de soumettre le document de synthèse sur l'activité des ONG en faveur du nouvel ordre économique international, dûment enrichi et mis sous une forme appropriée, ainsi que la déclaration adoptée en conclusion des travaux, au Directeur général afin que les différents secteurs de l'Unesco intéressés soient à même d'utiliser ces travaux, y compris, s'il y a lieu, de les faire connaître à travers la presse de l'Unesco;



4.2 de favoriser la poursuite de l'activité du Groupe de travail sur la base des résultats de la rencontre, dans le but notamment de contribuer à la réalisation d'activités communes aux ONG et leur collaboration sur les questions relatives au nouvel ordre économique international;

4.3 plus particulièrement de favoriser la réflexion commune des ONG sur les questions relatives au nouvel ordre économique international;

4.4 de favoriser, enfin, leur accès à la documentation écrite et audiovisuelle disponible sur ce problème d'importance mondiale.

Fundação Cuidar o Futuro

LISTE DES PARTICIPANTS

Présidente:	Mme F. Lafitte
Coordonnateur : Fédération internationale syndicale de l'enseignement	M. D. Monteux
Alliance coopérative internationale	Mlle F. Baulier M. J.P. Charbaut
Alliance internationale des femmes	Mme I. de Lipkowski Mme L. Casinader Mme G. Fontaine-Monod Mlle C. Valensi
Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines	Mme M. Mercier
Association internationale des juristes démocrates	Mme M. Secletzky M. B. Deffernd
Association internationale des professeurs et maîtres de conférence des universités	M. L.P. Laprévote
Association internationale d'experts scientifiques du tourisme	M. V. Planque
Association internationale d'information scolaire, universitaire et professionnelle	M. L. Todorov
Association mondiale des guides et des éclaireuses	Mme P. Frey
Association universelle d'espéranto	M. E. Chicot M. P. Guérout
Bureau international catholique de l'enfance	Mme J. Mannoni Mlle O. Arnold
Bureau international du tourisme social	Mme S. Troisgros
Bureau mondial du scoutisme	M. P. François



Caritas Internationalis	M. M. Durel Mme R. Morellet
Centre international du film pour l'enfance et la jeunesse	Mme M. Orjollet
Comité consultatif mondial des Amis (Quakers)	Mme C. Lataste-Dorolle Mme J. S. Droutman
Comité de coordination du service volontaire international	Mme M. Oliva
Comité international pour le Fair Play	Mme L. Meunier
Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante	M. R. Harris M. K. Viélot
Confédération mondiale du travail	Mme S. Troisgros
Congrès juif mondial	M. S. Cwajgenbaum
Conseil international de femmes juives	Mme T. Blum
Conseil international de l'action sociale	Mlle M.C. Larcher
Conseil international des femmes	Mlle Y. Pétrement Mme V. Loth
Conseil international du B'nai B'rith	M. S. Hoffenberg
Conseil international pour l'éducation physique et le sport	Mme L. Meunier
Conseil mondial de la paix	M. J. Diaz-Rozzotto M. Y. Grenet
Fédération démocratique internationale des femmes	Mme F. Lafitte Mme J. Dambendzet

Fundação Cuidar o Futuro



Fédération internationale de la jeunesse pour l'étude et la conservation de l'environnement	Mme L. Rikaki
Fédération internationale des associations pour l'éducation des travailleurs	Mme A. Norbert
Fédération internationale des écoles unies	Mme E. Bestazzi
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales	Mlle J.H. Chaton Mme A. Bailly
Fédération internationale des femmes diplômées des universités	Mme C. de Beaufort Mme D. Macé
Fédération internationale des universités catholiques	Mme O. Moreau
Fédération internationale pour l'économie familiale	Mme O. Goncet
Fédération internationale pour l'éducation des parents	M. J. Poujol M. M. Soulie
Fédération internationale pour le traitement de l'information	M. J.C. Fourot
Fédération internationale syndicale de l'enseignement	M. D. Monteux M. O. Gebuhrer M. G. Montant M. M. Pruvost
Fédération mondiale de la jeunesse démocratique	M. E. Dratman Mme M. Rodriguez M. J.E. Wills
Fédération mondiale des villes jumelées	Mme M. Graeff
Fédération mondiale pour la protection des animaux	M. R. Martin
Fédération pour le respect de l'homme et de l'humanité	M. M. Jobert
Fédération syndicale mondiale	M. G. Wetzel Mlle M. Lombardo

Fundação Cuidar o Futuro



Institut international des sciences administratives	M. J.E. Godchot
Ligue des sociétés de la Croix-Rouge	M. Ch.A. Schusselé M. C. Blavet
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté	Mme H. Berthoz Mme Y. Sée
Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire	M. A. Jenger
Ligue internationale des associations d'aide aux handicapés mentaux	M. J. Gemaehling
Ligue internationale des droits de l'homme	Mme N. Fox
Ligue islamique mondiale	M. A.Kh. Kinany M. N. Mahfouz
Mouvement mondial des mères	Mme C. Bourquin Mme I. Mancaux
Office international de l'enseignement catholique	Mgr M. Descamps Mme S. Guérin M. R. de Nadaillac
Organisation internationale des journalistes	M. G. Gatinot
Organisation mondiale des anciens et anciennes élèves de l'enseignement catholique	M. M. Sineux
Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire	Mme M. Goutard
Pan-Pacific and Southeast Asia Women's Association	Mme R. Viénot
Pax Romana	SIIAEC - M. P. de Beco SIIAEC - M. R. Peaucelle Mme V. Rivier M. R.J. Rajkumar
Société internationale pour l'éducation par l'art	M. K. Vyas

Société Sri Aurobindo	M. K. Vyas
Union catholique internationale de service social	Mlle N. Francès
Union des associations internationales	M. V. Hercik
Union internationale des villes et pouvoirs locaux	M. R. Fischer
Union mondiale des enseignants catholiques	Mme A. Frappier
Union mondiale des organisations féminines catholiques	Mlle S. des Gachons Mme A. Cornuau
Zonta International	Mme J. NDiaye Mme Diop Mme S. Bourgeois

Catégorie C

Association internationale pour la recherche et la diffusion des méthodes audio-visuelles et structuro-globales (AIMAV)	M. D.S. de Grève M. Gaskhoff M. E. Rosseel
Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques	Mme C. Renard
Mouvement international A.T.D. Quart Monde	Mme Rodocanachi
Union des avocats arabes	Mlle H. Ounadjela M. D. Dadsi
Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise (UNIAPAC)	M. X. Lesort M. A. Cartier-Bresson M. E. Jahan M. H. Carniaux
Union internationale du notariat latin	M. F. de Tinguy M. A. Vaccharezza M. J. Clouët



SYNTHESE DES NOTES REDIGÉES PAR LES ONG
SUR UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Il a été demandé à chacune des organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations de consultation (Catégories A et B) avec l'Unesco d'adresser au Groupe de travail chargé par le Comité permanent des ONG de préparer la rencontre des 25, 26 et 28 novembre 1980 sur le Nouvel ordre économique international, une note de deux pages dactylographiées, présentant d'une part ses conceptions de ce nouvel ordre économique international d'autre part un témoignage ou une évocation aussi concrets que possible de son action en faveur de celui-ci.

Trente-cinq réponses ont été reçues, représentant, par l'extrême diversité des organisations qui les ont envoyées, de leurs vocations, de leurs inspirations et orientations, de leurs activités, un échantillon certainement assez représentatif de l'ensemble des ONG ayant le statut consultatif auprès de l'Unesco. Nombreuses en effet sont les ONG qui, n'ayant pas adressé de note sur le sujet, témoignent par ailleurs, par leurs activités, de l'intérêt qu'elles y portent. On trouvera en annexe la liste des organisations ayant adressé une réponse.

La synthèse qui en a été faite se présente comme suit:

- I. Constat de la situation des relations économiques internationales
- II. Principes de base d'un nouvel ordre économique international
- III. Stratégie proposée pour ce nouvel ordre économique international
- IV. Evocation de l'action des ONG en faveur d'un nouvel ordre économique international

I. CONSTAT DE LA SITUATION DES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

(I.1) La situation actuelle des relations internationales est si manifeste que peu d'ONG sont revenues sur sa description ou son analyse. En fait, cette situation se lit à travers l'ensemble des notes reçues, leurs évocations, leurs suggestions.

(I.2) C'est le déséquilibre entre Nord et Sud, le fossé croissant entre pays développés et pays en développement, la surexploitation et l'inégale répartition des ressources terrestres; ce sont les conséquences qui en résultent: faim, misère, menaces pour la paix et pour la survie de l'humanité.....

(I.3) La notation d'ensemble qui prédomine dans les notes, c'est le sentiment d'inégalité et d'injustice de l'ordre, ou du désordre actuel.

(I.4) Certaines descriptions se font plus précises: l'Union des avocats arabes, la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique et la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, par exemple, mettent en cause l'exploitation coloniale et néo-coloniale des pays en développement, tandis que la Commission des Eglises pour les affaires internationales observe que la recherche d'un nouvel ordre économique international montre la reconnaissance croissante par les peuples opprimés des conflits mondiaux d'intérêts entre "la périphérie" et "le coeur".

La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté insiste sur l'épuisement des ressources naturelles provoqué par la surconsommation des pays industriels, et aggravé par le développement de leurs armements, alors que les deux-tiers de l'humanité ne peuvent satisfaire leurs besoins les plus essentiels.

L'Institut international des sciences administratives analyse la crise des relations économiques internationales (dont le prix du pétrole n'est qu'un révélateur); son issue est liée à une restabilisation des rapports de force à l'échelle internationale.

(I.5) Deux notations de caractère plus précisément éthique dans ces constats. Pour la Ligue islamique mondiale, la plupart des actions



pour le développement s'appuie uniquement sur la science et la technologie; or, science et technologie importées des pays développés désintègrent souvent les liens socio-culturels des peuples du Tiers-Monde lorsqu'elles en méconnaissent les valeurs spirituelles. Pour l'Union mondiale des enseignants catholiques, outre les causes politiques, économiques et juridiques du déséquilibre mondial, il faut aussi considérer les causes morales et psychologiques, notamment l'égoïsme, l'attachement aux habitudes et aux prérogatives, l'irresponsabilité, le manque de courage, les divisions entre les hommes.....

II. PRINCIPES DE BASE D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

(II.1) Compte tenu de ce qui vient d'être dit à propos du constat, on ne sera pas surpris que l'un des principes de base les plus généralement avancés pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international soit celui de la justice, qu'on retrouve pratiquement dans toutes les notes. Plusieurs ONG explicitent cette notion de justice comme devant se traduire par un partage plus équitable des ressources terrestres (Comité consultatif mondial des Amis-Quakers, Caritas Internationalis, Union des avocats arabes, Commission internationale de juristes), par des rapports économiques plus équilibrés entre Nord et Sud (Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise), par une transformation des rapports entre pays capitalistes et pays en développement (Association internationale des juristes démocrates), par la lutte contre les fléaux du sous-développement du Tiers-Monde (Ligue islamique mondiale).

(II.2) Un des autres principes les plus fréquemment invoqués est celui de solidarité; là encore interviennent diverses explicitations selon les organisations: solidarité entre pays riches et pays pauvres, solidarité avec les peuples en lutte pour leur indépendance, solidarité entre les travailleurs.....

(II.3) Dans un esprit voisin, les notions d'interdépendance et de coopération entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'entre pays en développement, sont reprises par de nombreuses ONG; l'Organisation internationale pour le progrès insiste, pour sa part, sur la nécessité

de passer d'une interdépendance de fait (selon le principe "do-ut-des") à un concept "multi-dimensionnel" de solidarité véritablement assumée.

(II.4) Solidarité n'exclue nullement, au contraire, profit mutuel; du reste comme l'observent plusieurs organisations, l'établissement de relations plus équilibrées est de l'intérêt de tous les peuples, ne serait-ce que parce que c'est une condition de la paix.

(II.5) Aussi bien diverses ONG se réfèrent-elles au développement de l'amitié entre les peuples (Conseil international des femmes), à celui de la compréhension et de la coopération internationales (Fédération internationale syndicale de l'enseignement), à l'amour fraternel (Ligue islamique mondiale, Office international de l'enseignement catholique), à l'esprit de tolérance et à la disposition au dialogue (Organisation internationale pour le progrès).

(II.6) La liberté revient fréquemment comme une valeur-clé. On peut en rapprocher le droit à l'autodétermination des peuples, la souveraineté nationale sur les ressources naturelles, la pleine réalisation de l'indépendance économique, avancées par l'Association internationale des juristes démocrates, la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, la Fédération syndicale mondiale, l'Union internationale des étudiants.

(II.7) Une notion évoquée par plusieurs ONG est le lien entre l'action en faveur d'un nouvel ordre économique international et les luttes générales pour la paix, le progrès social, les transformations socio-économiques (Association internationale des juristes démocrates, Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, Fédération syndicale mondiale, Union internationale des étudiants, Fédération internationale syndicale de l'enseignement). Caritas Internationalis et l'Office international de l'enseignement catholique font une observation voisine, en reliant revendications des pays en développement et attentes des sociétés industrielles pour plus de justice. L'Union des avocats arabes ne dissocie pas la promotion d'un nouvel ordre économique international de celle d'un nouvel ordre économique national et régional.

La Commission internationale de juristes note que la conception du



développement est passée progressivement de la notion d'aide étrangère à celle de croissance économique, puis à celle d'un processus de changements économiques et sociaux pour le bénéfice de tous, le nouvel ordre économique international étant l'aspect international de ce processus. Ce qui pose, dit la Commission, la difficile question des changements de structure à l'intérieur des pays; car l'établissement d'un nouvel ordre économique international n'est pas un simple transfert de ressources et de technologies des états riches du Nord vers les élites riches du Sud, mais un système de plus juste distribution des richesses et des ressources entre les peuples et au sein des nations.

(II.8) Autre aspect largement traité: l'étroite interdépendance des facteurs économiques, culturels, éthiques pour la promotion du nouvel ordre économique international.

Pour l'Organisation internationale pour le progrès, le système des relations économiques n'est pas lié à de purs concepts économiques mais, dans son essence même, à des principes éthiques de mutuelle responsabilité au plan international; le nouvel ordre économique international doit être partie d'une conception globale de développement culturel.

Pour la Ligue islamique mondiale, si le nouvel ordre économique international ne respecte pas les valeurs spirituelles de foi en Dieu et de fraternité humaine, l'aide fournie aux pays en voie de développement sera sans effets. L'Office international de l'enseignement catholique établit un lien étroit entre valeurs de base de la foi chrétienne et exigences d'une pratique au service du nouvel ordre international; de manière plus générale, il estime que le nouvel ordre ne saurait se limiter à l'aspect économique et qu'on devrait dès lors parler de nouvel ordre international ou mondial, et non pas seulement d'un nouvel ordre économique international.

Le Bureau international catholique de l'enfance n'imagine pas que le nouvel ordre économique international puisse ignorer les besoins spécifiques de l'enfant, et donc la place de la famille. Il est donc indissociable à ses yeux d'un ordre culturel, d'un ordre de la communication, et surtout d'un ordre de l'éducation, puisque l'homme est l'unique destinataire de ces projets; il propose la prise en considération des valeurs spirituelles dont l'enfance est spontanément porteuse. Le nouvel ordre



de la communication retient également l'attention de l'Association universelle d'espéranto.

L'Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise (UNIAPAC) remarque que, pour promouvoir le nouvel ordre économique international, il faudra des stimulants moraux beaucoup plus puissants que le seul intérêt mutuel des Etats; il propose donc la recherche des valeurs communes aux cultures et philosophies d'aujourd'hui pour en dégager les bases éthiques, acceptées par tous, d'un nouvel ordre économique international.

L'Union des avocats arabes élargit également le nouvel ordre économique international au culturel, à la science, à l'information; la Fédération internationale syndicale de l'enseignement conçoit le développement comme la satisfaction des besoins matériels et culturels de chaque peuple; la Fédération internationale des femmes diplômées des universités souligne la primauté de la richesse intellectuelle dans l'équilibre des forces à réaliser, et situe le nouvel ordre économique au rang d'une nécessité autant éthique qu'économique. La Fédération mondiale pour les études sur le futur fait de l'identité culturelle la base d'un nouvel ordre économique international, dans un monde devenant de plus en plus interdépendant du fait de l'importance prise par la communication.

Fundação Cuidar o Futuro

(II.9) Plusieurs organisations, enfin, se réfèrent au lien entre droits de l'homme et nouvel ordre économique international. Toutes les ONG, sans doute, souscriraient à la remarque de la Commission internationale de juristes: l'élaboration d'un concept de nouvel ordre économique international ne peut être laissée aux seuls économistes; l'action pour les droits de l'homme, tels qu'ils sont définis par les instruments internationaux, s'insère au coeur même d'un nouvel ordre économique international, car l'ultime sujet de cet ordre, c'est la personne humaine.

(II.10) Il est une dernière façon de se référer à des principes de base pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, c'est de considérer les textes des Résolutions des Nations Unies en la matière à la fois comme une donnée historique de fait et comme porteurs de principes normatifs dont il reste à étudier les conséquences de droit



susceptibles d'en découler; c'est ce que fait l'International Law Association.

III. STRATEGIE PROPOSEE POUR CE NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

A partir des principes de base, comment parvenir à un nouvel ordre économique international?

(III.1) Processus

Plusieurs ONG soulignent le caractère nécessairement progressif du processus d'instauration d'un nouvel ordre:

- a) l'Association internationale des juristes démocrates parle "d'un processus complexe de luttes et de changements par phases successives, appelant des élaborations juridiques reflétant les changements survenus";
- b) pour la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, il ne se fera pas par décrets, mais "par étapes en continuité, par victoires successives sur des points précis", tandis que l'Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise le voit résulter "d'une construction progressive et pragmatique", puisque liée à des négociations entre Etats;
- c) l'Institut international des sciences administratives avance l'hypothèse qu'il n'existe actuellement aucun projet global des pays industriels pour un nouvel ordre économique international, mais des ensembles de décisions partielles répondant à des problèmes ponctuels, qui tissent progressivement de nouveaux rapports avec l'extérieur.
- d) On a vu que l'Association internationale des juristes démocrates parlait de luttes; d'autres ONG le font également: Fédération mondiale des travailleurs scientifiques, Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, Fédération internationale syndicale de l'enseignement, Fédération syndicale mondiale, Union internationale des étudiants.
- e) Lutte implique-t-elle nécessairement violence? L'Association internationale des juristes démocrates déclare pour sa part que, dans un monde

000100
A 0204
C
U-U
2
A
A
906
82906

Fundação Cuidar o Futuro



30

Fundação Cuidar o Futuro

MM223

416

656H

000116

qui prohibe la guerre d'agression, la fonction de juriste est de promouvoir le changement pacifique; elle entend donc apporter sa contribution au renforcement de la coexistence pacifique en s'employant par exemple à donner une formulation juridique aux rapports entre pays capitalistes développés et pays socialistes.

f) De son côté, l'Union mondiale des enseignants catholiques se refuse à concevoir un nouvel ordre plus équitable qui serait imposé par la violence.

g) Ce qui conduit à considérer la manière dont peut s'établir un nouveau type de relations internationales par des moyens de droit.

(III.2) Droit international et rapports entre Etats

a) D'abord, plusieurs ONG observent que le nouvel ordre ne peut résulter que d'une volonté politique commune (Caritas Internationalis, Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise), qui devrait dès lors déboucher sur les élaborations juridiques évoquées par l'Association internationale des juristes démocrates.

Fundação Cuidar o Futuro

b) Dans cet esprit, l'Organisation internationale pour le progrès propose que les principes figurant dans la Résolution des Nations Unies sur le nouvel ordre économique international prennent la forme de lois internationales. La Fédération internationale syndicale de l'enseignement, pour sa part, insiste sur la matérialisation des normes stipulées par la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Enfin, l'Office international de l'enseignement catholique pense à un nouveau contrat social, sanctionné par un droit international nouveau. Il ne faut donc pas s'étonner si la Commission internationale de juristes considère que l'établissement d'un nouvel ordre économique international nécessitera des changements dans les conceptions traditionnelles du droit international, tels que: la reconnaissance d'acteurs autres que les Etats (par exemple, les sociétés transnationales), l'importance décroissante de la souveraineté nationale et l'accroissement concomitant du rôle des institutions internationales, l'acceptation d'obligations assumées internationalement pour l'amélioration de la qualité de la



vie pour tous. L'International Law Association, observant que c'est par le biais de changements dans les dispositions juridiques régissant les relations économiques que la progression vers un nouvel ordre économique international est susceptible de se réaliser sur la base des principes généraux adoptés par les Nations Unies, s'emploie à approfondir les problèmes très complexes ainsi soulevés dans l'état actuel des institutions et des règles internationales, et suggère les voies à explorer pour les résoudre; parmi elles, le renforcement des pouvoirs des organisations internationales.

c) Allant un peu plus loin dans cette direction, l'Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise suggère qu'on cherche à dépasser le strict cadre des relations entre Etats-nations pour atteindre un cadre vraiment mondialiste, en vue de répondre à certains des grands défis de notre temps: faim dans le monde, pollution, exploitation de la mer et de l'espace. La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté soutient une idée voisine.

d) L'Organisation internationale pour le progrès constate qu'en tout cas la solution économique appelle une recherche conduite internationalement entre pays développés et pays en voie de développement, et, en ce sens, le Conseil international des femmes plaide pour la poursuite de la Conférence Nord-Sud.

e) Mais pour que les progrès de droit soient durables, encore faut-il que se développent entre partenaires de véritables pouvoirs de négociation, note la Fédération internationale des femmes diplômées des universités; ce qui, pour elle, dans l'état actuel de déséquilibre, appelle des transferts massifs de technologie.

f) Pour contribuer à l'équilibre des partenaires dans les négociations, l'Union internationale du notariat latin propose le dispositif du tiers témoin, ce dernier étant à la fois le rédacteur des conventions, le garant de leur respect, et l'amiable compositeur en cas de conflits d'application.

(III.3) Technologie

a) Plusieurs ONG, on l'a déjà vu, rappellent la nécessité des transferts de technologie. D'autres, ou les mêmes, insistent sur l'importance d'un développement endogène. On saisit la complexité de la question lorsqu'on voit simultanément une organisation déclarer que la crainte de heurter les cultures endogènes ne doit pas constituer un frein ou un prétexte (les pays développés restant actuellement la meilleure source de progrès), et une autre, la Ligue islamique mondiale, constater que la science et la technologie importées des pays développés peuvent être cause de désintégration des liens socio-culturels des peuples du Tiers-Monde si elles portent atteinte à leurs valeurs spirituelles.

b) Il se trouve d'ailleurs que la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques demande la mise en discussion d'une Charte internationale sur la coopération scientifique et les transferts de technologie, tandis que le Conseil international des femmes recommande une étude exhaustive des conséquences sociales de l'innovation et du progrès technologique.

(III.4) Développement rural

L'Union mondiale des femmes rurales, rappelant que 60% de la population mondiale vit en zones rurales, dans des conditions le plus souvent déplorables de travail, logement, alimentation, santé, instruction, et que les femmes en sont les principales victimes, présente tout un programme de développement rural; il fait appel à la fois à la coopération active des populations, et à une action concertée aux plans national et international. De son côté, la Fédération syndicale mondiale demande des réformes agraires progressistes.

(III.5) Industrialisation

a) L'industrialisation est évidemment présente à tous les esprits comme voie de développement et d'indépendance des pays en développement, jusques et y compris aux plans agricole et alimentaire. Mais alors se pose la question des relations avec les pays industriels. Pour l'Organisation internationale pour le progrès, ces derniers doivent adopter une stratégie



appropriée, par exemple, en réduisant les industries à forte proportion de main d'oeuvre et les politiques protectionnistes.

b) L'Association internationale des juristes démocrates de son côté voit un élément déterminant du processus d'instauration d'un nouvel ordre économique international dans la réponse qui sera donnée à la revendication des pays en développement de bénéficier, à l'intérieur, du protectionnisme industriel et, à l'extérieur, de l'ouverture progressive des marchés internationaux à leurs produits manufacturés. La Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, enfin, note la nécessité de mesures concrètes pour une nouvelle et équitable division internationale du travail.

c) Ces questions incitent diverses ONG à évoquer la question des sociétés transnationales (Association internationale des juristes démocrates, Commission internationale de juristes, Commission des Eglises pour les affaires internationales, Fédération internationale syndicale de l'enseignement, Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, Fédération syndicale mondiale, Union des avocats arabes, Union internationale du notariat latin). La Fédération mondiale de la jeunesse démocratique et la Fédération syndicale mondiale en réclament le contrôle strict; la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques en fait une indissociable instauration d'un nouvel ordre économique international et prise en compte des luttes qu'impliquent ces sociétés; la Fédération internationale syndicale de l'enseignement a inscrit cette lutte comme un des objets statutaires de son organisation.

(III.6) Modèles

En fin de compte, y a-t-il des modèles à proposer pour le développement? On a déjà vu, à propos des transferts de technologie, que des problèmes se posent, et beaucoup d'ONG insistent du reste sur l'importance des formes endogènes de développement (Caritas Internationalis, Fédération internationale syndicale de l'enseignement, Union internationale d'éducation pour la santé, Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise, Union des avocats arabes, Union mondiale des femmes rurales, Ligue islamique mondiale).

a) A ce propos, la Commission des Eglises pour les affaires internationales (Conseil oecuménique des Eglises) observe que des difficultés proviennent souvent de l'idée que les lois de l'évolution capitaliste sont universelles

et peuvent s'appliquer à tous les pays qui choisissent la voie capitaliste; or les conditions qui assurent leur succès dans les pays du "cœur", non seulement sont absentes à la "périphérie" mais sont directement contraires à celles qui y prévalent; en réalité, il n'y a pas de modèle transplantable d'un pays à l'autre.

b) L'Office international de l'enseignement catholique remarque de son côté que le concept de nouvel ordre économique international ne se réfère pas à des modèles concrets déjà élaborés, et prêts à l'application, mais évoque plutôt un ensemble d'apports et d'analyses à l'intérieur desquels des valeurs différentes, et même contradictoires, peuvent exercer leur influence.

c) L'Alliance coopérative internationale estime que le système économique coopératif, conçu dans le seul intérêt des consommateurs, des travailleurs, des agriculteurs et de la communauté dans son ensemble, facteur de meilleure répartition de la prospérité et de compréhension internationale, est de nature à apporter une contribution significative à la réalisation d'un ordre économique réellement nouveau.

(III.7) Rôle de l'opinion

Les moyens à mettre en œuvre et les conditions à réaliser pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international font donc l'objet d'approches très diverses; mais il est un point sur lequel s'accordent toutes les ONG, et que toutes s'accordent à reconnaître comme essentiel: c'est le rôle de l'opinion dans cette instauration.

Beaucoup d'entre elles insistent explicitement sur les efforts d'information et d'éducation à entreprendre ou à poursuivre, sur les changements profonds de mentalité à provoquer, notamment mais non exclusivement au sein des pays développés. La Fédération internationale syndicale de l'enseignement souligne le fait que le nouvel ordre économique international ne pourra résulter que de l'action consciente des peuples, et rappelle à ce sujet l'action des ONG nationales et internationales représentatives de leurs intérêts. De manière générale, les organisations d'enseignants sont très clairement conscientes du rôle primordial à jouer en l'occurrence par l'éducation, par les enseignants, par leurs organisations.



Et même lorsque les ONG ne font pas explicitement état du rôle de l'opinion dans le processus du nouvel ordre économique international, l'évocation de leurs activités, passées, présentes ou projetées, montre à l'évidence que toutes attachent finalement un prix capital aux efforts de sensibilisation des esprits en faveur de ce nouvel ordre

IV. EVOCATION DE L'ACTION DES ONG EN FAVEUR D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

On peut essayer de répartir comme suit les actions en faveur du nouvel ordre économique international évoquées par les trente-cinq ONG qui ont bien voulu nous adresser une note à ce sujet:

1. Etudes et Recherches : 10
2. Formation et Information : 17
3. Formation et Information, et en outre réalisations concrètes dans des pays en développement : 8

Ce classement n'a pas été fait en fonction des activités générales de chacune de ces ONG, mais seulement en fonction des modes d'action évoquées dans leurs notes sur le nouvel ordre.

En particulier, il est très possible que des ONG classées dans la catégorie 1 ou 2 aient en réalité à leur actif des réalisations concrètes en pays de développement; simplement elles ne nous l'auraient pas signalé.

1. Etudes et Recherches

La nature des études concernant le nouvel ordre économique est évidemment en relation directe avec la vocation propre de l'organisation qui les réalise.

(IV.1.1) Le domaine des études juridiques est représenté par trois organisations.

a) L'Association internationale des juristes démocrates se livre à l'examen critique des divers projets de nouvel ordre économique international afin de mettre en lumière l'opposition entre les attitudes et les concepts conservateurs et progressistes; le propos est d'aboutir à une définition juridique plus exigeante des options démocratiques.

Les axes de recherche sont, d'une part les rapports entre les divers types de pays (pays développés capitalistes et pays en voie de développement; pays capitalistes développés et pays socialistes; pays socialistes entre eux, etc.); d'autre part la revendication des pays en développement en faveur d'un protectionnisme industriel intérieur et, à l'extérieur, de l'ouverture des marchés internationaux à leurs produits manufacturés; l'établissement d'un système monétaire et financier démocratique; le droit de la mer.

b) La Commission internationale de juristes ne précise pas son activité; la note qu'elle nous a fait parvenir reprend la substance d'une intervention de sa part sur le sujet, "Le nouvel ordre économique international et la promotion des droits de l'homme", au sein d'une sous-commission des Nations Unies; cette note permet de se faire une idée de la nature et de l'esprit de ses travaux.

c) L'International Law Association a constitué en son sein un Comité international sur les aspects légaux du nouvel ordre économique international; le premier rapport de celui-ci fait le recensement des problèmes complexes soulevés par l'établissement d'un droit international susceptible d'instituer un nouvel ordre économique international conforme aux Résolutions des Nations Unies, et il ouvre des pistes de recherche pour leur solution; un programme de travail a été établi sur ces bases.

(IV.1.2) Les études économiques sont présentes avec l'Association internationale des sciences économiques, elle-même membre du Conseil international des sciences sociales. Un récent congrès mondial de l'Association, à Mexico, consacré aux ressources humaines, à l'emploi et au développement, a abordé de nombreux aspects directement en relation avec le nouvel ordre économique, notamment la division internationale du travail.

(IV.1.3) Les recherches administratives sont représentées par l'Institut international des sciences administratives (groupe français). Ses travaux portent d'une part sur l'incidence de l'établissement d'un nouvel ordre économique international sur les pratiques et structures administratives; d'autre part sur l'évolution des politiques d'intervention



publique dans l'économie, sous l'effet de la crise des relations internationales, et sur les transformations de structures administratives qui peuvent en résulter.

(IV.1.4) Dans les domaines de la science et de la technologie, l'orientation de la recherche scientifique et l'usage fait de ses résultats conduisent la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques à étudier les rapports sciences-société, dans le cadre des luttes auxquels participent ces travailleurs. Deux initiatives récentes, prises avec le soutien de l'Unesco, ont été un Symposium international sur la Science, la Technologie et le Développement (Alger, 1978), et un autre sur les sociétés transnationales (Paris, 1979).

(IV.1.5) D'autres organisations se livrent à des études de caractère plus général:

a) C'est le cas de l'Organisation internationale pour le progrès qui a par exemple suscité en 1979 à Vienne une rencontre internationale d'experts sur le thème: "Le nouvel ordre économique international, implications philosophiques et socio-culturelles"; un vaste ensemble de recommandations y a été adopté, couvrant les aspects aussi bien économiques et juridiques que culturels et éthiques du sujet. Cette rencontre a été considérée comme le premier pas dans une action sur l'opinion publique internationale en faveur d'un concept de développement multi-dimensionnel, et ce en recourant à des moyens scientifiques.

b) Autre organisation à objectif plus général: la Commission des Eglises pour les affaires internationales, qui a constitué un groupe consultatif sur les questions économiques, associant experts des sciences sociales et théologiens pour élaborer des propositions sur les principales questions posées par la recherche d'un nouvel ordre économique international. Le groupe a déjà tenu toute une série de réunions, dont les travaux ont été publiés. Une nouvelle rencontre sur "Technologie et Sociétés transnationales" était prévue pour octobre 1980.

c) Toujours dans le domaine des études générales: le Bureau international catholique de l'enfance s'est livré à une réflexion sur le nouvel

ordre économique international qui l'a conduit à examiner les valeurs dont la vie économique a besoin pour un réel épanouissement de l'homme; dans cette perspective, il a procédé à une analyse des valeurs dont l'enfance est spontanément porteuse, et qui sont transposables dans la vie adulte, pour en proposer la prise en considération et la promotion.

d) La Fédération mondiale pour les études sur le futur a fait du nouvel ordre économique international le sujet de ses activités ces dernières années, par exemple à l'occasion de ses rencontres sur le thème "Communication, Identité culturelle dans un monde interdépendant" en 1978, et "Visions de sociétés désirables" en 1978 et 1979.

2. Formation et Information

C'est la catégorie la plus nombreuse (17 ONG)

(IV.2.1) Parmi elles, deux organisations de jeunesse:

a) La Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, qui intègre la lutte pour le nouvel ordre économique international dans la lutte anti-impérialiste pour la paix et le progrès social, s'emploie à mobiliser la jeunesse progressiste pour la cause du nouvel ordre économique international et du développement: par des conférences, des séminaires, des réunions, des groupes de travail; par la coopération avec d'autres organisations intéressées à ces questions; par une participation aux activités relatives au nouvel ordre économique international qui relèvent du système des Nations Unies (par exemple, sa participation à la constitution du Comité spécial des ONG sur les sociétés transnationales).

b) C'est par des moyens similaires que procède l'Union internationale des étudiants, qui organise elle aussi séminaires, forums, groupes de travail, sur le nouvel ordre économique international et les luttes qui s'y rapportent (en 1977 et 1979 en Lybie, en 1979 au Ghana et au Togo, en 1980 en Irlande, Syrie, République démocratique populaire du Yemen). Elle s'emploie dans les mêmes perspectives à développer la coopération avec des institutions nationales ou internationales de recherche sur le développement, ainsi qu'avec des organisations amies.



(IV.2.2) A côté des organisations de jeunesse trois organisations syndi-
cales: la Fédération syndicale mondiale, la Fédération interna-
tionale syndicale de l'enseignement, la Confédération mondiale des organi-
sations de la profession enseignante; l'activité des deux dernières sera
évoquée un peu plus loin en même temps que celles des organisations d'en-
seignants. (voir IV.2.4)

Pour la Fédération syndicale mondiale, les problèmes posés par
l'instauration d'un nouvel ordre économique international peuvent être
résolus par l'intensification des luttes des peuples pour une action
anti-impérialiste plus conséquente. Dans cette perspective, elle dé-
veloppe sa coopération avec les institutions spécialisées de l'ONU pour
l'élaboration d'initiatives concrètes. Les Unions internationales de
syndicats s'emploient de leur côté à renforcer la solidarité internationale
au niveau des branches autour des problèmes de développement; enfin les
organisations affiliées organisent recherches et séminaires avec les or-
ganisations amies. Un événement marquant a été la Conférence syndicale
mondiale sur le développement à Belgrade en 1980.

La Fédération syndicale mondiale cite deux exemples concrets
d'action:

- son appel pour faire de 1980 une année d'action intensifiée
pour les droits syndicaux et les suites qui y ont été données
par la Confédération générale du travail française;

- son appel en faveur d'une opération de solidarité pour la
reconstruction du Vietnam sous la forme de l'édification à
Hanoï d'une école de 290 élèves dotée des équipements d'en-
seignement les plus perfectionnés.

(IV.2.3) Toujours au sein des actions de type "Formation - Information"
on trouve trois organisations féminines:

a) Le Conseil international des femmes, qui vise à assurer la partici-
pation paritaire des hommes et des femmes à la vie nationale et inter-
nationale, a fait du nouvel ordre économique international une de ses
préoccupations; celui-ci a été l'objet d'une des résolutions de sa dernière
assemblée générale, à Nairobi; il rejoint son souci d'éliminer toute forme

de discrimination, d'associer les femmes au processus de développement, de favoriser la compréhension internationale, d'assurer le respect des droits des travailleuses migrantes. Dans ces perspectives, le Conseil suscite plans de travail, séminaires (Freetown 1976, Madagascar 1978, Manille 1979) et colloques d'experts (Manille 1979).

b) La Fédération internationale des femmes diplômées des universités choisit tous les trois ans un thème axé sur une grande évolution en rapport avec la marche vers un nouvel ordre.

Elle appuie auprès des organisations relevant des Nations Unies l'élaboration d'instruments (par exemple, sur l'exode des cerveaux, les sociétés transnationales) de nature à faire évoluer les mentalités; elle intervient auprès des gouvernements pour que se développent dans les pays pauvres un potentiel de connaissances théoriques et une structure d'enseignement technique à tous les niveaux; elle participe à ces enseignements; elle s'emploie à faire participer les diplômés à la construction de leur pays, et octroie des bourses; elle participe à des campagnes d'action sanitaire, nutritionnelle, de vulgarisation scientifique. Elle organise des séminaires entre associations nationales de même zone, favorisant la naissance de projets en coopération.

Fundação Cuidar o Futuro

c) La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, lors de son 21e Congrès triennal, tenu aux Etats-Unis en 1980, a consacré un atelier de travail à la question de la préservation des ressources naturelles, menacées par l'usage qui en est fait par les pays industriels tandis que les deux-tiers de l'humanité manquent de l'essentiel; la voie du salut passe par l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

(IV.2.4) Les organisations d'enseignants sont représentées par cinq d'entre elles.

a) La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante se préoccupe depuis de longues années des problèmes posés par le développement; la place de l'éducation, le rôle des enseignants et de leurs organisations dans une stratégie de développement ont été débattus aux assemblées de 1976 et 1980, cette dernière adoptant toute une série de recommandations



à ce sujet. En application, un rapport a été adressé à la Session spéciale des Nations Unies de 1980 sur le développement, et le Secrétaire général s'est adressé au groupe d'experts sur l'éducation pour le désarmement et le développement à Genève.

b) La Fédération internationale syndicale de l'enseignement a modifié ses statuts, à son congrès de 1977, pour inscrire parmi ses buts fondamentaux l'action en faveur d'un nouvel ordre économique international et la lutte contre l'action des sociétés transnationales. Le rôle de l'éducation, de la culture, des enseignants et de leurs organisations dans le processus de ce nouvel ordre est pour elle prioritaire.

Par ses congrès, par ses initiatives régionales réalisées sur des points précis, par sa participation à de grandes rencontres internationales (Conférence mondiale des enseignants à Varsovie en 1975, Congrès des enseignants du Tiers-Monde en 1975 et 1977, Conférence syndicale mondiale sur le développement à Belgrade en 1980, qui fut un événement), enfin au sein du Comité international de coopération syndicale des enseignants (CICSE), elle s'emploie à promouvoir ces objectifs et à renforcer la solidarité internationale des travailleurs de l'éducation.

c) L'Office international de l'enseignement catholique, en vue de favoriser la prise de conscience de tous les membres de la communauté éducative scolaire sur le nouvel ordre économique international, a fait traiter par une des Commissions de sa Xe Assemblée générale le point "Nouvel ordre international et pédagogie"; une série de recommandations ont ainsi été adoptées à ce sujet: révision des manuels scolaires et du matériel didactique qui présenteraient une image erronée ou mythique des peuples et des nations; attention à accorder dans les écoles aux documents d'importance majeure (conventions internationales sur les droits de l'homme, textes d'Eglise dans ces domaines, ...); introductions dans la méthodologie pédagogique de l'analyse des situations économiques et politiques, nationales et internationales; étude des autres religions, des autres cultures, des grandes idéologies économiques et politiques; formation des enseignants à cet effet; préparation d'un matériel pédagogique pour l'éducation de la paix, de la justice, de nouvelles relations internationales.

d) L'Union mondiale des enseignants catholiques recommande pour sa part un élargissement et un approfondissement des connaissances historiques et politiques de la jeunesse, pour la rendre plus consciente des dérèglements du monde et des conditions d'un meilleur équilibre; une éducation morale à l'esprit de tolérance, d'altruisme, de responsabilité.

e) Le Conseil mondial d'éducation consacre au rôle des diverses formes d'éducation au sein du processus de développement sa troisième conférence mondiale triennale, à Manille, en décembre 80 - janvier 81.

(IV.2.5) Des organisations d'enseignants on peut rapprocher deux organisations à vocation culturelle:

a) La Fédération internationale des associations pour l'éducation des travailleurs, parmi un très vaste programme incluant les multiples aspects (culturels, sociaux, économiques, politiques) de la formation proposée aux travailleurs, prévoit l'aide à la fondation d'associations d'éducation dans les pays du Tiers-Monde.

b) L'Association universelle d'espéranto a consacré son dernier congrès, à Stockholm, à la "discrimination", occasion d'aborder plusieurs questions relatives au nouvel ordre économique international; il en sera de même au prochain congrès, au Brésil. L'Association s'intéresse particulièrement au nouvel ordre de la communication, et anime le groupe de travail du Comité permanent des ONG (Unesco) constitué sur le sujet.

Sa section jeunesse (TEJO) s'est intéressée au nouvel ordre économique international lors de séminaires internationaux (Pays Bas - 1979, Allemagne - 1980); elle prépare un colloque à Strasbourg sur sa contribution à la promotion des idéaux du nouvel ordre économique international, et son prochain congrès annuel à Mexico sur les problèmes de la jeunesse du continent latino-américain.

(IV.2.6) Toujours dans le domaine "Formation - Information" se trouvent également quatre organisations à caractère professionnel:

a) L'Union des avocats arabes attribue autant d'importance aux domaines relatifs au nouvel ordre économique international qu'à celui des droits



de l'homme. Elle considère que sa contribution, aux côtés de la famille des ONG, au développement d'une opinion publique favorable au nouvel ordre international va de pair avec la nécessité de mener campagne pour un nouvel ordre économique national et régional; elle va donc faire une campagne auprès de l'opinion des pays arabes pour un nouvel ordre économique arabe, ainsi que pour la tenue d'un sommet économique arabe.

b) L'Union internationale du notariat latin a entrepris l'enseignement et la mise en place de techniques juridiques au service de relations internationales équitables; c'est notamment le cas en matière de techniques de contrat, destinées à éviter que le plus fort (Etat, transnationale) écrase le plus faible (Etat, personne physique ou morale), et ceci grâce au recours au Tiers-Témoin, à la fois rédacteur de l'acte et amiable compositeur désigné dans l'acte même pour le cas de conflit. En outre, elle a créé un fond commun de législation internationale, elle développe les centres régionaux d'information juridique, organise l'enseignement des droits de l'homme.

c) L'Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise, parmi diverses réflexions touchant les relations internationales et le nouvel ordre économique international, a élaboré un document intitulé, "L'apport des entreprises au développement. Questions éthiques sur la coopération industrielle." Destiné à des responsables d'entreprises engageant une telle opération, il les conduit, par un ensemble très dense de questions sur les divers aspects de celle-ci, à s'interroger sur la réalité et la qualité de leur contribution au développement du pays d'accueil.

d) L'Organisation internationale des journalistes nous a communiqué une bibliographie de documents, livres et articles publiés par elle, notamment dans son périodique, "The Democratic Journalist", sur les questions du nouvel ordre international de l'information et sur le nouvel ordre économique international.

3. Formation et Information, et réalisations concrètes dans des pays en développement

Cette catégorie regroupe les ONG qui, outre l'une ou l'autre

des activités du type précédent, ont évoqué dans leur note des réalisations concrètes sur le terrain dans des pays en développement:

a) La Ligue islamique mondiale a la préoccupation d'intégrer les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de l'information dans une perspective humanitaire et dans le cadre de la foi en Dieu. Elle le fait dans ses universités. Dans le même esprit, elle aide à la construction de salles de prières pour les musulmans, d'écoles et d'universités islamiques en Afrique et en Asie.

Elle favorise les banques islamiques (dont le client est sociétaire) tout en s'opposant à l'accumulation des capitaux dans les pays industriels. Elle agit pour une coopération plus efficace et plus sincère entre pays pauvres et pays nantis. Elle propose aux ONG représentant les grandes religions de s'associer dans une action commune.

b) Caritas Internationalis agit sur trois plans simultanément:

- conscientisation de ses membres à propos des nécessités du développement, à l'aide des moyens de formation et information du mouvement, avec le souci que ces membres à leur tour répandent cette conscientisation autour d'eux;
- action pour la transformation de la vie des plus pauvres (handicapés, personnes âgées, ...);
- "micro-réalisations" dans les pays en développement, qui, outre leurs effets propres, engagent chez les populations un processus d'innovation et de maîtrise du changement.

c) Le Comité consultatif mondial des Amis (Quakers) a établi un programme d'action pour déraciner la pauvreté, promouvoir la justice sociale, susciter une meilleure compréhension du nouvel ordre économique international. Il se traduit:

- par un travail d'information et de formation, avec colloques, séminaires, débats, publications, films, voyages d'étude;



- par des réalisations concrètes sur le terrain (citernes, viviers, coopératives, formation de personnel sanitaire, ...) financées par les collectes d'un fonds créé à cet effet.

d) La Fédération mondiale des villes jumelées agit, elle aussi, sur un double plan:

- formation et sensibilisation sur le nouvel ordre et ses principes, au moyen de ses publications, et de chantiers de jeunes réunissant, autour de petits projets de développement, des participants de pays développés et de pays en voie de développement;
- dans le cadre des jumelages entre villes de pays développés et villes de pays en développement, actions de coopération économique, dont certaines visent à un véritable décollage.

e) L'Alliance internationale des femmes rapporte l'expérience réalisée par sa branche allemande (Deutscher Frauenring). A partir du choix du nouvel ordre économique international comme thème pour l'année 1977, toute une réflexion s'est développée à la base, préparant des mises en commun régionales (le tout avec la participation fréquente de personnes originaires de pays du Tiers-Monde); à partir de quoi le programme d'une importante conférence fédérale a été établi sur le thème: "Un Nouvel ordre économique international : pour éviter les conflits ou garantir l'avenir humain?" Cette rencontre a connu un vif succès et suscité un vaste écho en Allemagne jusque dans les milieux gouvernementaux. Elle a été à son tour le point de départ d'une multitude d'initiatives à tous les niveaux de l'organisation, incluant notamment de nombreuses réalisations concrètes sur le terrain en pays en développement. Des séminaires féminins de formation ont en outre été organisés en Afrique, en Asie, aux Caraïbes, pour répondre aux besoins exprimés à cette occasion, notamment en matière de formation économique.

f) L'Union internationale d'éducation pour la santé, qui s'efforce de favoriser une approche globale des questions touchant la santé en soulignant l'interdépendance des facteurs de développement, évoque une

expérience d'éducation populaire réalisée par elle dans une région du Bénin avec le Ministère de la Santé; le projet de promotion sanitaire et sociale a été élaboré et mis en oeuvre avec le concours de la population; il a montré la possibilité de recourir avec succès à des techniques simples, adaptées aux moyens locaux, et conformes aux valeurs ancestrales.

g) L'Union mondiale des femmes rurales, qui expose un ensemble très détaillé de propositions en faveur d'un développement rural prenant en compte la condition particulièrement pénible des femmes dans les régions rurales, ne précise pas son action propre. On peut cependant supposer, qu'outre ses interventions auprès des instances nationales et internationales, elle se livre à des activités de formation auprès des femmes rurales, probablement accompagnées d'actions concrètes sur le terrain.

h) L'Alliance coopérative internationale cite l'exemple de diverses réalisations coopératives dans des pays en développement (crédit coopératif en Nigeria, assurance coopérative en Malaisie, pêcheries en Corée, logement au Lesotho et en Gambie, coopératives industrielles en Inde, Pérou, Indonésie, Sénégal...). Après avoir tenu une conférence mondiale sur les coopératives industrielles à Rome en 1978, elle prépare une étude sur ce dernier type de coopératives dans les pays en développement.

+
+ + +
+

Au total, cette multitude d'activités, cette diversité, cette complémentarité ne peuvent qu'impressionner par l'importance du faisceau ainsi constitué.

Mais plus encore peut-être que l'addition de ces activités, c'est la force de stimulation dégagée par de tels témoignages qui s'impose à l'esprit parce qu'elle vient à point nommé apporter confiance et élan face aux tâches gigantesques qui restent à accomplir par les ONG, en communauté d'esprit et d'action avec l'Unesco.

Rapporteur:

X. Lesort, Union internationale
chrétienne des dirigeants d'entreprise



ONG ayant adressé une note sur le nouvel ordre économique international

Alliance coopérative international

Alliance internationale des femmes

Association internationale des juristes démocrates

Association universelle d'espéranto

Bureau international catholique de l'enfance

Caritas Internationalis

Comité consultatif mondial des Amis (Quakers)

Commission des Eglises pour les affaires internationales

Commission internationale de juristes

Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante

Conseil international des femmes

Conseil international des sciences sociales

Conseil mondial d'éducation

Fédération internationale des associations pour l'éducation des
travailleurs

Fédération internationale des femmes diplômées des universités

Fédération internationale syndicale de l'enseignement

Fédération mondiale de la jeunesse démocratique

Fédération mondiale des travailleurs scientifiques

Fédération mondiale des villes jumelées

Fédération mondiale pour les études sur le futur

Fédération syndicale mondiale

Institut international des sciences administratives

International Law Association

Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté

Ligue islamique mondiale

Office international de l'enseignement catholique

Organisation internationale des journalistes

Organisation internationale pour le progrès

Union des avocats arabes

Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise

Union internationale d'éducation pour la santé

Union internationale des étudiants

Union internationale du notariat latin

Union mondiale des enseignants catholiques

Union mondiale des femmes rurales



T A B L E D E S M A T I E R E S

	<u>Pages</u>
Déclaration	1
Recommandations pratiques	7
Liste des participants	9
Synthèse des Notes rédigées par les ONG sur un nouvel ordre économique international	14
Liste des ONG ayant adressé une Note	38

Original: français
ONG/NOEI/5/81

